

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR ÉCRIT DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN VUE DU BUDGET DE 2019

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU CANADA

2 AOÛT 2018

SOMMAIRE

Les soins de santé et la sécurité publique sont des priorités importantes pour les Canadiens. Les ambulanciers paramédicaux sont des innovateurs en soins de santé et ils contribuent de manière positive à la sécurité des collectivités. Ils peuvent répondre à leurs besoins et intervenir lorsque des crises se produisent.

Les ambulanciers paramédicaux communautaires sont des innovateurs qui fournissent des soins de santé conformes aux principes du triple objectif. Il convient de noter que les besoins en soins de santé de la communauté autochtone ne sont pas satisfaits. Les ambulanciers paramédicaux peuvent, dans le cadre d'une équipe intégrée de soins de santé, contribuer à améliorer les soins de santé dispensés à la communauté autochtone.

L'Association des paramédics du Canada (APC) a conscience du grand manque de connaissances sur la composition des effectifs chargés des soins paramédicaux. Les ambulanciers paramédicaux sont de plus en plus intégrés aux soins de santé (soins paramédicaux communautaires, soins palliatifs, soins primaires). La planification des effectifs de la santé nécessite des renseignements fiables et opportuns sur la profession en vue de répondre aux futurs besoins des collectivités.

Le gouvernement reconnaît les ambulanciers paramédicaux comme appartenant à une profession liée à la sécurité publique. La contribution des membres du personnel paramédical décédés dans l'exercice de leurs fonctions n'est toujours pas reconnue par un monument commémoratif. La communauté paramédicale est disposée à créer un monument commémoratif si le gouvernement lui accorde une subvention à cette fin.

Au nom des ambulanciers paramédicaux de tout le Canada, l'APC est heureuse de présenter au Comité les recommandations suivantes :

LES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX DANS LES DOMAINES DES SOINS DE SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement investisse dans une stratégie nationale sur les soins paramédicaux communautaires en collaboration avec les provinces.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement embauche des ambulanciers paramédicaux à titre de fournisseurs de soins de santé dans les collectivités autochtones rurales et éloignées.
- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement demande à l'*Institut canadien d'information sur la santé* de créer une base de données sur les effectifs de la santé qui permettra de stocker des données au niveau de l'enregistrement et des données agrégées recueillies sur les ambulanciers paramédicaux du Canada.

- **RECOMMANDATION** : Que le gouvernement octroie une subvention de 5 M\$ à l'appui de la planification, de la conception et de la construction d'un monument commémoratif pour les ambulanciers paramédicaux à Ottawa.

AU SUJET DE L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU CANADA

L'Association des paramédics du Canada (APC) est une organisation professionnelle bénévole qui représente les ambulanciers paramédicaux. Elle a pour mission de promouvoir la profession dans tout le Canada. Elle demeure la voix des soins paramédicaux qui soutient le personnel médical dans la prestation aux patients de soins de santé de qualité. L'APC est en contact avec les éducateurs, les organismes de réglementation, les gestionnaires, les syndicats et d'autres associations et intervenants dans le domaine des soins de santé et de la sécurité publique.

L'APC représente plus de 40 000 ambulanciers paramédicaux dans des collectivités de partout au Canada. Ces professionnels de la santé sont disponibles sept jours sur sept, 24 heures sur 24 pour dispenser aux patients des soins de santé primaires, spécialisés ou intensifs. Ils dispensent aussi des soins communautaires et sont un lien vital entre la maison et l'hôpital.

Environ 95 % des Canadiens auront besoin un jour ou l'autre de la présence et des soins d'un ambulancier paramédical.

LES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX DANS LES DOMAINES DES SOINS DE SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les ambulanciers paramédicaux pensent que tous les Canadiens gagneraient à l'ajout d'ambulanciers paramédicaux communautaires aux programmes de soins de santé existants dans le pays. Ils ont les connaissances, les compétences et la formation nécessaires pour offrir aux patients des services de soins de santé non urgents.

Les soins paramédicaux communautaires constituent une nouvelle profession de santé novatrice qui permet aux ambulanciers paramédicaux de jouer des rôles élargis dans lesquels ils offrent des services de soins de santé de routine à des populations mal desservies. Cela comble une lacune de notre système de santé, notamment en zone rurale ou dans les régions où les ressources sanitaires sont très limitées.

Des provinces comme l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique investissent dans les soins paramédicaux communautaires pour améliorer l'accès aux services de soins à domicile et de soutien communautaire. Ces investissements essentiels aideront le gouvernement fédéral, notamment à atteindre son objectif d'élargir les soins à domicile et les aides supplémentaires à notre population vieillissante.

En plus des soins urgents et d'urgence, les ambulanciers paramédicaux peuvent également assurer :

- des visites à domicile de personnes âgées et de patients ayant des besoins importants;
- des soins de suivi pour les patients qui sortent de l'hôpital;
- l'éducation de patients gérant une maladie chronique;
- l'orientation vers des services locaux dans la collectivité, comme les centres de soins de santé communautaires;
- le tri au service des urgences.

Les programmes de soins paramédicaux communautaires font partie de la panoplie nationale de soins de santé depuis plus de 20 ans dans des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis.

RECOMMANDATION : Que le gouvernement investisse dans une *stratégie nationale des soins paramédicaux communautaires*, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les collectivités autochtones ne bénéficient pas d'un accès adéquat aux services de soins de santé. Les ambulanciers paramédicaux peuvent dispenser des soins aux collectivités autochtones rurales et éloignées de l'ensemble du Canada. L'APC a collaboré avec Services aux Autochtones et Santé Canada en vue d'offrir des services paramédicaux aux collectivités autochtones. Les ambulanciers paramédicaux sont les partenaires idéaux des équipes de soins de santé, car ils complètent les services de soins de santé communautaires actuels. De plus, il est facile de les intégrer aux équipes responsables des soins de santé et de la sécurité publique. Ils peuvent se déplacer pour *se rendre dans l'environnement du patient*.

RECOMMANDATION : Que le gouvernement embauche des ambulanciers paramédicaux à titre de fournisseurs de soins de santé dans les collectivités autochtones rurales et éloignées.

Depuis la fin de la guerre de Corée, les ambulanciers paramédicaux sont progressivement devenus un élément indispensable du système de santé canadien. Le terme « paramédical » a seulement été reconnu à la fin du XX^e siècle. Deux événements importants ont contribué à définir la profession paramédicale et son importance dans le domaine des soins de santé : tout d'abord, la dissolution des champs d'exercice exclusifs dans les professions du domaine des soins de santé; et en second lieu, la désinstitutionnalisation des soins de santé.

Les ambulanciers paramédicaux sont des professionnels hautement qualifiés qui possèdent une capacité hors pair de s'adapter aux besoins des collectivités. Ils ont des

compétences dans diverses disciplines de la santé et peuvent dispenser des soins de santé à domicile, où l'individu (le patient) est le plus réceptif aux services de soins de santé.

À l'heure actuelle, les données sur les effectifs de la santé à l'ICIS sont insuffisantes. Le nombre estimatif d'ambulanciers paramédicaux est beaucoup moins élevé que le nombre total. Le nombre de membres de la profession paramédicale recensés par les provinces est consternant. Il convient de noter qu'en Ontario, le gouvernement provincial comptabilise seulement les ambulanciers paramédicaux qui travaillent pour un service ambulancier. Tous ceux qui travaillent pour une compagnie de transport interhospitalier, une entreprise d'événements spéciaux, une industrie ou le secteur privé ne sont pas comptabilisés. Le système de santé doit se renseigner davantage sur les ambulanciers paramédicaux du Canada. Ces derniers sont des professionnels en grande demande : nous élargissons notre champ d'exercice et nos services pour répondre aux besoins des collectivités. Nous devons obtenir davantage de renseignements sur les ambulanciers paramédicaux. L'ICIS peut fournir les renseignements nécessaires sur la profession afin d'aider à déterminer les futurs besoins en matière de recrutement, de formation et d'éducation.

RECOMMANDATION : Que le gouvernement demande à l'*Institut canadien d'information sur la santé* de créer une base de données sur les effectifs de la santé qui permettra de stocker des données au niveau de l'enregistrement et des données agrégées recueillies sur les ambulanciers paramédicaux du Canada.

Depuis 1980, 63 ambulanciers paramédicaux sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions (<https://www.paramedicmemorial.org/fallen/>). Il n'existe aucun monument commémoratif national afin de reconnaître le sacrifice des individus et des familles comme il se doit. Récemment, la communauté paramédicale, notamment l'Association des paramédics du Canada, Chefs de services paramédicaux du Canada et la Fondation canadienne des paramédics Memorial, ont amorcé un dialogue avec Héritage Canada. Notre communauté est prête à déployer les efforts nécessaires à l'érection d'un monument commémoratif respectueux à l'intention de ces personnes qui ont tant contribué à notre sécurité publique.

RECOMMANDATION : Que le gouvernement octroie une subvention de 5 M\$ à l'appui de la planification, de la conception et de la construction d'un monument commémoratif pour les ambulanciers paramédicaux à Ottawa.

- Triple objectif : Il s'agit de trois concepts de l'Institute for Health Care Improvement, soit l'amélioration de l'expérience du patient en matière de soins (y compris la qualité et la satisfaction); l'amélioration de la santé des populations; et la réduction du coût des soins de santé par habitant.